



## Compte rendu du Comité Technique Spécial des Greffes des Tribunaux administratifs et des Cours administratives d'appel du 21 FEVRIER 2019

La réunion du comité technique spécial unique pour les agents des greffes des juridictions administratives de province et de Paris s'est tenue au Conseil d'Etat sous la présidence de M Emmanuel MEYER nouveau secrétaire général des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel

\*\*\*

***Etaient présents  
au titre de  
Force Ouvrière,***

***M. Patrick  
FOUINETEAU***

***Mme Catherine  
MAGRI***

***Mme Isabelle  
NIO***

***Mme Evelyne  
CARTIER***

***Mme Christiane  
PEYRE***

***Mme Colette  
GOUSSI***

***Mme Irène  
MONTANGON***

***Mme Nathalie  
MANZANO***

***Mme Catherine  
BUOT***

***Mme Nadia  
TAOUCHI***

### **L'ordre du jour portait sur les points suivants :**

- Approbation du règlement intérieur du comité technique spécial des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (CTS des greffes) ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2018 du comité technique spécial des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ;
- Plan triennal de formation ;
- Plan annuel de formation ;
- Modification du RI du TA de Marseille ;
- Modification du RI du TA de Rennes ;
- Bilan 2018 des mobilités ;
- Bilan 2019 des avancements ;
- Bilan des élections professionnelles – taux de participation ;
- Suivi du télétravail ;

### **Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales (art. 45 du décret n°2011-184 du 15/02/2011) :**

- ⇒ *Effectifs des juridictions et schéma d'emploi 2019 ;*
- ⇒ *CIA 2018 et conditions de notification ;*
- ⇒ *Nouvelles procédures contentieuses et impact sur les greffes ;*
- ⇒ *Allo Discri ;*
- ⇒ *Point sur la refonte du manuel des greffes ;*
- ⇒ *Point sur les sanctions disciplinaires sur les 5 dernières années ;*
- ⇒ *Bilan sur la mise en place du compte personnel de formation ;*



En préambule à la séance **FORCE OUVRIERE** a fait lecture d'une déclaration préalable, annexée ci-après.

### **Approbation du règlement intérieur du CTS des greffes :**

Le règlement intérieur est approuvé.

### **Approbation du procès-verbal du 27 juin 2018 :**

Le PV est approuvé, FORCE OUVRIERE valide sans correction la version proposée.

### **Plan triennal de formation et plan annuel de formation :**

La directrice du CFJA, Mme Gueguen présente le plan triennal de formation (2019-2021) et sa déclinaison pour le plan annuel 2019.

S'agissant des formations destinées aux agents de greffe des TA et CAA, l'accent sera mis :

- 1/ sur la formation des primo-arrivants afin de généraliser et de rendre obligatoire la formation initiale à l'emploi,
- 2/ sur les formations continues en site délocalisé.

Toutefois, l'Administration se heurte au manque de formateurs occasionnels capables d'organiser les formations délocalisées. Afin d'y remédier, le CFJA va déployer des mallettes pédagogiques et inciter tous les personnels volontaires à entrer dans le vivier des formateurs occasionnels.

FORCE OUVRIERE explique que le faible nombre de candidats aux fonctions de formateur occasionnel est à mettre en relation avec la charge quotidienne de travail des agents de greffe qui ne leur permet pas d'avoir du temps pour préparer et dispenser les formations aux collègues.

Le faible niveau de l'indemnisation qui est de plus plafonnée, rend tout acte de candidature quasiment impossible.

FORCE OUVRIERE tient également à dire qu'il est impératif de renforcer les formations délocalisées, car le coût financier à avancer par les agents pour un déplacement et un hébergement sur Paris ou Montreuil constitue un frein aux inscriptions au CFJA.

**Le plan triennal de formation et le plan annuel de formation sont approuvés à l'unanimité.**



## Modification des RI du TA de Marseille et du TA de Rennes :

Il s'agit d'une part, de modifications des plages horaires fixes et variables dans le cas du TA de Marseille, approuvées à l'unanimité par les agents de ce tribunal et, d'autre part, de la modification du cycle horaire hebdomadaire du TA de Rennes, approuvé à la majorité des personnels.



***En conséquence, le CTS approuve ces deux nouveaux règlements intérieurs.***

### Bilan 2018 des mobilités :

En 2018 les mouvements des personnels de greffe dans les juridictions administratives s'établissent à 195 arrivées pour 200 départs. La voie de la mutation représente la majorité des mouvements de mobilité : 51,79 %.

Le recrutement des agents toutes catégories confondues se fait par la voie des concours (14,87 %) et par les détachements (20,51 %).

Pour les départs, les mouvements se réalisent principalement par la mutation (39 %), la réussite aux concours (14 %) et les retraites (20 %).

Au titre de 2018, les mouvements par catégorie d'emplois sont les suivants :  
En catégorie A : 28 arrivées et 34 départs  
En catégorie B : 45 arrivées et 45 départs  
En catégorie C : 122 arrivées et 121 départs.



### Bilan des élections professionnelles taux de participation :

Les organisations syndicales peuvent se réjouir du taux élevé de participation des agents aux dernières élections professionnelles : **73,46 %**

Ce taux est largement au-dessus de ce qui a été constaté dans la fonction publique de manière générale.

*C'était également le 1<sup>er</sup> scrutin réalisé par voie électronique et cela a été une réussite.*



## **Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales (art. 45 du décret n°2011-184 du 15/02/2011) :**

### ⇒ **Effectifs des juridictions et schéma d'emplois 2019 :**

51 emplois nouveaux inscrits : 3 emplois magistrats, 48 emplois agents CNDA et CE, mais aucun emploi de greffe pour les TA et CAA.

Il y a 1512 emplois de greffe utilisés dans les TA et CAA.

S'agissant des assistants de justice : on compte actuellement 164 emplois d'AJ dans les TA et CAA.

### ⇒ **CIA 2018 :**

Le niveau moyen versé par catégorie d'emploi reste globalement identique au CIA versé en 2017.

### ⇒ **Nouvelles procédures contentieuses et impact sur les greffes :**

Un document de synthèse est remis sur table par le secrétariat général. Il fera l'objet d'une analyse ultérieure.

### ⇒ **Allo Discri :**

Au ministère de l'Intérieur existent 3 n° d'appel afin de lutter contre les discriminations. Au Conseil d'Etat, il existe une boîte fonctionnelle.

### ⇒ **Point sur la refonte du manuel des greffes :**

Il faudra encore patienter, le manuel des greffes n'est pas complètement finalisé (pour la fin de l'année ?), il devrait devenir un outil quotidien, tel un guide des bonnes pratiques.

### ⇒ **Point sur les sanctions disciplinaires sur les 5 dernières années :**

Pour FORCE OUVRIERE, il est utile de connaître, pour information, ces données qui ne figurent pas dans le bilan social et rappelle que tous les fonctionnaires de tous grades doit être sanctionnés.

### ⇒ **Bilan sur la mise en place du compte personnel de formation :**

Le bilan n'a pas pu être présenté au CTS, il ne sera prêt qu'en avril. Ce point sera donc examiné au prochain CTS.



*Le seul syndicat dynamique  
partout en France !!*

***N'hésitez pas à contacter***

***pour de plus amples informations***

***vos représentants FO au Comité Consultatif  
Paritaire Spécial/CTPS***

***ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité  
Spécial/CHSS***

***Patrick FOUINETEAU (CTPS/CHSS)***

***Catherine MAGRI (TA de Melun)***

***Colette GOUSSI/TA Paris (CTPS/CHSS)***

***Christiane PEYRE (TA de Marseille)***

***Isabelle NIO (CAA de Douai)***

***Evelyne CARTIER (TA de Besançon)***

***Irène MONTANGON /CAA Bordeaux  
(CTPS)***

***Nathalie MANZANO (CTPS)***

***Catherine BUOT (CTPS)***

**NOS REPRESENTANTS NATIONAUX  
VONT PROCHAINEMENT VISITER  
VOTRE JURIDICTION POUR UNE  
REUNION D'INFORMATION VENEZ  
A LEUR RENCONTRE  
C'EST LE MOMENT DE VOUS FAIRE  
ENTENDRE**

**Rejoignez nous sur les  
réseaux sociaux  
FO Prefectures**



**ainsi que notre site informatique sur l'intranet  
des juridictions ou sur internet**

**[www.fo-prefectures.com](http://www.fo-prefectures.com)**